

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 26 juin 2025

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 07

de votants 08

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à quinze heures et huit minutes ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

M. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à Mme Pascale SOLE ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2025-06-038

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**DECISION MODIFICATIVE N°01 : REGULARISATION
DES ECRITURES COMPTABLES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du fait que depuis l'an dernier, le Service de Gestion Comptable soumet les comptes de chaque commune à des contrôles informatiques afin d'améliorer la qualité comptable des budgets, mais aussi des états d'immobilisations. Ce sont : les Contrôles Comptables Automatisés (CCA)

Il ajoute qu'afin de répondre à ces états d'anomalies et en accord avec notre Conseiller aux Décideurs Locaux, il convient d'établir une décision modificative qui va rétablir les concordances des comptes ordonnateur-trésorier.

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative est, comme il se doit, en équilibre pour chaque section, et n'a donc aucune incidence financière sur la trésorerie de la commune, ni sur le budget communal.

Après avoir vérifié les comptes du budget communal, au titre de l'année 2025, il est possible de procéder à l'inscription des crédits suivants :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	001	001		Solde d'exécution sect. inv.	57 224,00 €
R	I	024	024		Prod. des Cessions d'immob.	52 200,00 €
R	I	13	1318		Autres subv. d'inv.	319 441,56 €
D	I	13	1328		Autres subv. d'inv.	319 441,56 €
R	I	040	192		Plus ou moins value sur cessions	- 49 913,26 €
R	I	041	203		Frais d'études	15 600,00 €
D	I	041	231		Immob. corporelles en cours	15 600,00 €
D	I	23	231		Immob. corporelles en cours	59 510,74 €
D	F	011	613		Locations	1,01 €
D	F	042	6751		Valeurs comptables immob. cedees	- 2 286,74 €
D	F	042	6761		Diff. Sur réalisations	-49 913,26 €
D	F	042	681		Dot aux amortissements	-1,01 €
R	F	77	7751		Prod. des Cessions d'immob.	- 52 200,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

❖ DE PROCEDER à l'inscription des crédits suivants, sur le budget communal 2025 :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	001	001		Solde d'exécution sect. inv.	57 224,00 €
R	I	024	024		Prod. des Cessions d'immob.	52 200,00 €
R	I	13	1318		Autres subv. d'inv.	319 441,56 €
D	I	13	1328		Autres subv. d'inv.	319 441,56 €
R	I	040	192		Plus ou moins value sur cessions	- 49 913,26 €
R	I	041	203		Frais d'études	15 600,00 €
D	I	041	231		Immob. corporelles en cours	15 600,00 €
D	I	23	231		Immob. corporelles en cours	59 510,74 €
D	F	011	613		Locations	1,01 €
D	F	042	6751		Valeurs comptables immob. cedees	- 2 286,74 €
D	F	042	6761		Diff. Sur réalisations	-49 913,26 €
D	F	042	681		Dot aux amortissements	-1,01 €
R	F	77	7751		Prod. des Cessions d'immob.	- 52 200,00 €

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Christine MESSAGER

Le Maire,
Serge CONSTANS



